

# SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2022

**Présents :** BRET Sandrine ; DELANDRE Eva ; AUBLET Daniel ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry ; COURTHIAL Emmanuel ; PERROT Damien

**Absents excusés :** FORESTIER Florence ; COLIN Laurence ; MIKOLAJCZYK Edmond ; CAUCHOIS Maud

**Absents :** Néant

**Secrétaire :** BRET Sandrine

### RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN UN ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS (E.R.L) ET UN LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de l'opération de rénovation de l'ancienne école en un Espace de Rencontres et de Loisirs (E.R.L) au rez-de-chaussée et un logement locatif à l'étage et décide de demander l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R à hauteur de 127 108 €. Il est prévu de solliciter, en parallèle, dans le courant de l'année 2022, les dispositifs d'aides publiques portés par :

- le Conseil départemental de la Côte d'Or,
- le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Électricité de Côte-d'Or).

### DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE POUR PAIEMENT DES FRAIS D'ÉCOLE DE LA ROCHE-EN-BRENIL

Le maire indique qu'il y a lieu de procéder à une décision budgétaire modificative, afin de régulariser deux années de frais de fonctionnement de l'école de La Roche-en-Brenil. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits pour 6 250€, sur le budget de l'exercice 2021.

### DEVIS DU SICECO POUR RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC DES AMPOULES BASSE CONSOMMATION À ST GERMAIN-DU-BAS ET AU FRÊNE

Par délibération n°2021/32 du 25 septembre 2021, le conseil municipal avait approuvé le devis du SICECO pour la rénovation de l'éclairage public à Saint Germain-du-bas et au hameau du Frêne avec des ampoules basse consommation. Le montant total des travaux s'élevait à 9 851,76 €, la contribution de la commune étant évaluée à 3 944€.

Compte tenu de difficultés d'approvisionnement et de l'indisponibilité de certaines fournitures, le SICECO sollicite le conseil municipal pour une révision à la hausse de ce devis qui atteint désormais un coût total de 11 284.92€ €, la contribution de la commune étant évaluée à 4 517,17€. Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti. Le conseil municipal demande au SICECO :

- de faire le nécessaire pour éviter qu'un tel problème se renouvelle à l'avenir, la commune ne pouvant établir ses budgets de dépenses sur des montants remis en question ultérieurement ;

- *d'engager ces travaux de rénovation de l'éclairage public à Saint-Germain-du-Bas et au hameau du Frêne ;*
- et accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.*

## **LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE VIA LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE**

*Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une campagne de mécénat populaire via la Fondation du Patrimoine pour la collecte de fonds auprès des particuliers et des entreprises. Les dons récoltés permettront de réduire la part d'autofinancement de la commune dans le cadre des travaux de rénovation de l'ancienne école, bâtiment construit dans la seconde partie du 19<sup>e</sup> siècle. Ces travaux consisteront en la création d'un E.R.L dans l'ancienne salle de classe du rez-de-chaussée et d'un logement communal au 1<sup>er</sup> étage où se situait autrefois le logement de l'instituteur.*

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

*Le recensement de la population vient de débiter dans notre commune. Pour les habitants disposant d'internet, les démarches pourront être réalisées en ligne comme détaillé dans les documents déposés dans les boites aux lettres.*

*Pour les habitants ne disposant pas d'internet, l'agent recenseur de la commune, Madame Eliane CHOQUET, va vous contacter et vous apportera le support nécessaire.*

## **TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE L'ANTENNE POUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉPHONIE MOBILE**

*Le démarrage des travaux de mise en place du pylône pour les réseaux de téléphonie mobile est prévu dans la semaine du 24 au 28 janvier 2022.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### *Coupes rases*

*Jean-Luc JEGOU effectue le compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical du Parc du Morvan, en insistant sur les démarches engagées par le Parc pour tenter de réduire les coupes rases en forêt. Il est fait référence, en ce sens, à des textes votés à l'échelon européen mais non respectés par la France.*

### *Politique du SESAM en matière de localisation des compteurs d'eau*

*Jean-Luc JEGOU s'interroge sur l'intérêt de localiser les compteurs d'eau des particuliers en limite de propriété comme annoncé dans la lettre d'informations de novembre du Syndicat des Eaux et de Services de l'Auxois-Morvan (SESAM). Un complément d'information sera demandé au SESAM.*

### *Rappel Affouages*

*Dans un peu moins de 3 mois, le 15 avril 2022, l'exploitation des parts d'affouages des particuliers devra être terminée. Comme indiqué dans le compte-rendu de la séance du 25 septembre dernier, « plusieurs campagnes d'affouages se succéderont sans interruption dans les prochaines années. Dans un souci de respect de ce calendrier et sauf motif sanitaire ou météorologique exceptionnel, la date limite d'exploitation fixée au 15 avril de chaque année ne sera donc pas reportée. Chaque ayant droit à l'affouage est donc invité à bien évaluer sa capacité ou non à réaliser l'exploitation de la parcelle qui lui sera attribuée dans les conditions et les délais définis ».*